

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ville de Sainte-Julie | 59010 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Patrick Quirion, DGA et trésorier , suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Sainte-Julie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature _____ Date 14 mai 2024

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	28
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	29
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	30
Situation financière par organismes	31
Charges par objets	32
Excédent (déficit) accumulé	33
Avantages sociaux futurs	37

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	47
Analyse des charges consolidées	59

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil municipal de
Ville de Sainte-Julie

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés (ci-après « les états financiers ») de Ville de Sainte-Julie (ci-après « la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, la municipalité a comptabilisé, au 31 décembre 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – informations comparatives non retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que la municipalité a adopté le nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », le 1^{er} janvier 2023. La municipalité a fait le choix d'appliquer ce nouveau chapitre prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la municipalité avant l'adoption de ce nouveau chapitre.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A138737
Montréal, le 14 mai 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
Revenus				
Taxes	1	44 070 471	44 145 754	41 646 641
Compensations tenant lieu de taxes	2	621 414	622 994	654 117
Quotes-parts	3			
Transferts	4	5 356 327	5 176 218	6 619 221
Services rendus	5	2 381 641	2 493 801	2 242 185
Imposition de droits	6	3 157 705	3 758 097	7 403 267
Amendes et pénalités	7	1 262 448	1 108 278	911 012
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	729 748	1 922 955	729 450
Autres revenus	10	1 753 774	2 711 383	3 471 300
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	59 333 528	61 939 480	63 677 193
Charges				
Administration générale	14	9 802 348	9 227 526	7 589 210
Sécurité publique	15	11 021 960	11 052 405	10 585 606
Transport	16	11 234 311	11 039 593	10 592 871
Hygiène du milieu	17	13 246 738	12 323 676	11 783 804
Santé et bien-être	18	244 431	257 002	246 209
Aménagement, urbanisme et développement	19	1 901 531	1 672 381	1 699 217
Loisirs et culture	20	11 880 903	11 106 943	10 687 207
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	1 711 000	1 668 865	1 308 380
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	61 043 222	58 348 391	54 492 504
Excédent (déficit) de l'exercice	25	(1 709 694)	3 591 089	9 184 689
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		144 659 934	135 475 245
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		144 659 934	135 475 245
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		148 251 023	144 659 934

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	23 144 256	26 975 638
Débiteurs (note 5)	2	22 021 136	22 409 136
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	263 009	343 992
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7	1 897 000	1 772 000
	8	47 325 401	51 500 766
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	240 656	243 023
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	9 704 765	11 512 802
Revenus reportés (note 11)	12	2 046 793	1 548 293
Dette à long terme (note 12)	13	53 101 388	53 232 191
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	2 901 828	3 243 364
Autres passifs (note 14)	15	758 668	
	16	68 754 098	69 779 673
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(21 428 697)	(18 278 907)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	168 334 996	161 647 292
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	523 720	523 720
Stocks de fournitures	20	582 716	541 570
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	238 288	226 259
	23	169 679 720	162 938 841
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	148 251 023	144 659 934
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	148 251 023	144 659 934
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	148 251 023	144 659 934

Obligations contractuelles (note 19)
Droits contractuels (note 20)
Passifs éventuels (note 21)
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalisations	
		2023	2023	2022
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(1 709 694)	3 591 089	9 184 689
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 ()	15 999 057)	11 550 498)
Produit de cession	3	2 098	81 732	83 108
Amortissement	4	8 787 699	9 136 835	9 116 051
(Gain) perte sur cession	5	(2 098)	92 786	(32 455)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	8 787 699	(6 687 704)	(2 383 794)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(41 146)	(89 697)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(12 029)	(87 857)
	13		(53 175)	(177 554)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	7 078 005	(3 149 790)	6 623 341
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(18 278 907)	(24 902 248)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(18 278 907)	(24 902 248)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(21 428 697)	(18 278 907)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	3 591 089	9 184 689
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	9 136 835	9 116 051
Autres			
▪ Perte (gain) sur cession d'immobilisations	3.1	92 786	(32 455)
▪ Réduction de valeur	3.2	135 980	87 613
▪ Charge de désactualisation	3.3	14 876	
	4	12 971 566	18 355 898
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	388 000	498 140
Autres actifs financiers	6	(125 000)	109 000
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(400 374)	573 814
Revenus reportés	8	498 500	290 864
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(341 536)	(193 786)
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(41 146)	(89 697)
Autres actifs non financiers	12	(12 029)	(87 857)
	13	12 937 981	19 456 376
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(16 662 928)	(11 610 816)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	81 732	83 108
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	()	()
	18	(16 581 196)	(11 527 708)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(54 997)	(55 662)
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	()
Cession	22		
	23	(54 997)	(55 662)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	4 510 272	7 987 200
Remboursement de la dette à long terme	25	(4 643 143)	(4 401 791)
Variation nette des emprunts temporaires	26	(2 367)	(793 262)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	2 068	(20 350)
Autres			
▪	28.1		
	29	(133 170)	2 771 797
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(3 831 382)	10 644 803
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	26 975 638	16 330 835
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	26 975 638	16 330 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	23 144 256	26 975 638

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Sainte-Julie a été constituée sous l'autorité de la Loi sur les cités et villes par lettres patentes octroyées par le décret numéro 3576 en date du 20 octobre 1971.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés (ci-après les "états financiers") de la Ville de Sainte-Julie, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les "normes comptables").

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 ainsi que la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

Le périmètre comptable de la Ville ne comprend aucun organisme périmunicipal.

b) Partenariats

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la Ville des actifs, des passifs, des revenus et des charges des partenariats auxquels elle participe. Cette consolidation proportionnelle se fait ligne par ligne. La Ville participe aux partenariats suivants:

- Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable (RIEP)
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
- Régie intermunicipale du centre multisports régional Varennes Sainte-Julie Saint-Amable (RICMR)
- Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)

B) Comptabilité d'exercice

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Ville doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Ville pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

C) Actifs financiers

Sauf indication contraire, les actifs sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetable en tout temps sans pénalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**D) Passifs****Frais reportés liés à la dette à long terme**

Les frais d'émission de la dette sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux effectif.

Provision pour contestation d'évaluation

La provision pour contestation d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluations foncières et à des contestations de codifications prévues en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Passif au titre d'assainissement des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Ville, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au poste d'Assainissement des sites contaminés dès que la contamination survient ou que la Ville en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les coûts afférents à la maintenance et à la surveillance après assainissement, le cas échéant. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, la ville comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément à la méthode et à la durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsqu'elle résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsqu'elle résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

E) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation et sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont amorties, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<u>Taux</u>
Infrastructures	de 2,5% à 6,67%
Bâtiments	2,5% à 6,67%
Véhicules	de 5% à 40%
Ameublement et équipement de bureau	de 10% à 20%
Machinerie, outillage et équipement	de 5% à 33,33%
Améliorations locatives	10%
Autres	10%

(a) Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles capitalisés dans la catégorie des infrastructures sont amortis sur une période de 99 ans.

(b) Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une période de 30 ans.

Les immobilisations corporelles en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Moins-value

Lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette ou que la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur.

Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût propre. Les propriétés destinées à la revente sont constatées à titre d'actif financier lorsque l'actif est en état d'être vendu, qu'il y a un plan en place pour la vente de l'actif et qu'il est raisonnable de prévoir que la vente sera réalisée dans l'année suivant la date des états financiers.

F) Revenus

Constataion des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elle sont autorisées et que le fait imposable se produit.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées dès l'entrée en service des modifications apportées à des immeubles ou de la construction de nouveaux immeubles, sans égard à la date à laquelle les certificats de modification ont été émis, pourvu qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de la valeur des modifications ou ajouts en cause.

Les quotes-parts sont constatées lorsqu'elles sont déterminées et adoptées par résolution.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur les placements sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les contributions de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville relatives à l'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées, lorsque les critères d'admissibilité ont été satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants est possible. Ces contributions sont reportées et comptabilisées à titre de revenus de transfert au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

Ces avantages comprennent les prestations de retraite.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 pour le régime de retraite de la ville de Sainte-Julie et pour les régimes de retraite de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) selon la méthode suivante : Valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition en tout ou en partie de la taxation aux exercices futurs.

S'il y a lieu, le montant présenté est le montant net des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition en tout ou en partie de la taxation.

Ce montant est créé aux fins suivantes et est amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux informations sectorielles consolidées de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesures d'allégement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables :

- Avantages sociaux futurs :
 - pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, celui-ci est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
 - pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - pour le montant versé par la Ville à la Régie de police Richelieu-St-Laurent : l'amortissement correspond à la variation de la provision pour moins-value liée à ce montant. À compter de l'année 2012, à cette variation s'ajoute un ajustement afin d'équilibrer les résultats à des fins fiscales découlant de l'avance versée au régime.
- pour le financement à long terme des activités de fonctionnement : au fur et à mesure du remboursement en capital des dettes.
- Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) : amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation corporelle faisant l'objet d'OMHS.

I) Instruments financiers

Évaluation initiale

La Ville comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Ville sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en portefeuille qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé.

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Ville détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, entraîne l'annulation de toute réévaluation nette présentée dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état consolidé des résultats qu'au moment de sa réalisation.

J) Autres éléments

s.o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

3. Modification de méthodes comptables

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état consolidé de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Ville au 1^{er} janvier 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective.

Cette modification comptable a entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers :

	2023
	\$
État consolidé des résultats	
Charges - Transport	14 876 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(14 876) \$
Excédent (déficit) accumulé à la fin	(14 876) \$
État consolidé de la situation financière	
Autres passifs	758 668 \$
Actifs financiers nets (dette nette)	(758 668) \$
Immobilisations corporelles	743 792 \$
Excédent (déficit) accumulé	(14 876) \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	23 144 256	26 975 638
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
▪			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	23 144 256	26 975 638
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	23 144 256	26 975 638
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	4 208 987	3 933 853
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées aux fonds réservés ainsi qu'aux revenus reportés.

5. Débiteurs

		2023	2022
Taxes municipales	9	1 014 007	968 443
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	15 396 664	14 293 081
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	2 925 369	3 781 361
Organismes municipaux	13	1 346 332	1 356 076
Autres			
▪ Droits de mutation	14.1	784 343	1 445 514
▪ Autres tiers	14.2	554 421	564 661
	15	22 021 136	22 409 136
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	9 592 652	9 411 251
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	9 592 652	9 411 251
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	101 683	87 223
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	1 089 066	1 194 934
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	8 025 107	7 432 895
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	5 688 755	5 086 236
Ministère de la Culture et des Communications	25	354 815	300 297
Autres ministères/organismes	26	238 921	278 719
	27	15 396 664	14 293 081

Note

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 1,34 % à 4,48 % (1,34 % à 4,48 % au 31 décembre 2022) et viennent à échéance au plus tard en 2042.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

6. Prêts

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
		31	
Provision pour moins-value déduite des prêts		32	

Note**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	263 009	343 992
Autres placements	34		
	35	263 009	343 992
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	263 009	343 992
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

Note**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39	1 897 000	1 772 000
	40	1 897 000	1 772 000

Note**9. Emprunts temporaires**

La Ville dispose d'une marge de crédit de 4 000 000 \$ au taux préférentiel (7,20% au 31 décembre 2023 et 6,45% au 31 décembre 2022). Cette marge de crédit permet à la Ville de contracter des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration.

La RIPRSL dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$ au taux de base (7,20% au 31 décembre 2023 et 6,45 % au 31 décembre 2022), la RICMR dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ portant intérêt au taux de base plus 0,25% (7,45 % au 31 décembre 2023 et 6,70 % au 31 décembre 2022) et la RISAVR dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ au taux de base (7,20 % au 31 décembre 2023 et 6,45 % au 31 décembre 2022). La RIEP dispose d'une marge de crédit autorisée de 815 180 \$ portant intérêts au taux de 6,70 % au 31 décembre 2023 (6,70 % au 31 décembre 2022). La marge utilisée par la RIEP au 31 décembre 2023 est de 240 656 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

10. Crédeurs et charges à payer

		2023	2022
Fournisseurs	41	1 373 175	3 159 737
Salaires et avantages sociaux	42	1 977 535	1 838 502
Dépôts et retenues de garantie	43	2 914 569	2 983 889
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Gouvernement du Québec	45.1	73 008	165 802
▪ Organismes municipaux	45.2	471 370	454 447
▪ Intérêts courus sur la dette à long terme	45.3	212 608	165 135
▪ Autres courus et passifs	45.4	2 682 500	2 745 290
	46	9 704 765	11 512 802

Note**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	150 235	150 700
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪ Divers programmes dont TAPU	52.1	425 773	375 914
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	628 160	338 587
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59	70 000	
Autres			
▪ Revenus de l'année ultérieure	60.1	108 950	79 449
▪ Carrières sablières et sites de remblai	60.2	663 675	603 643
	61	2 046 793	1 548 293

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,80	5,40	2024	2042	62	53 512 674	53 645 185
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		360
Autres					69		
					70	53 512 674	53 645 545
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(411 286)	(413 354)
					72	53 101 388	53 232 191

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73		10 025 165			10 025 165
2025	74		10 203 936			10 203 936
2026	75		10 980 851			10 980 851
2027	76		10 521 622			10 521 622
2028	77		8 212 609			8 212 609
2029 et plus	78		3 568 491			3 568 491
	79		53 512 674			53 512 674
Intérêts et frais accessoires	80		()		()	()
	81		53 512 674			53 512 674

Note

Les versements estimatifs incluent les refinancements dans l'année où ils surviennent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

13. Avantages sociaux futurs

	2023	2022
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (2 901 828)	(3 243 364)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84 (2 901 828)	(3 243 364)
Charge de l'exercice		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 1 497 955	1 741 675
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87 8 558	8 324
Autres régimes (REER et autres)	88	
Régimes de retraite des élus municipaux	89 70 797	68 856
	90 1 577 310	1 818 855

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers, maintenant ainsi les conclusions du jugement de première instance. Des demandes visant à interjeter appel de cette décision ont été déposées par les parties en août 2023, auprès de la Cour suprême du Canada, laquelle a signifié son refus d'entendre la cause dans un jugement rendu le 11 avril 2024.

Avec ce qui précède, les conclusions du jugement de première instance deviennent alors définitives. Le volet réparation dont l'instruction avait été reportée par la Cour supérieure du Québec devra être abordé par cette dernière.

Considérant que le régime de la Ville n'offrait pas d'indexation automatique aux retraités et que les mesures réparatrices, sont inconnues, aucun passif découlant des mesures réparatrices en application des conclusions du jugement de première instance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

RIPRSL

Pour le régime des employés de bureau et des policiers syndiqués:

Considérant le régime des employés de bureau n'offrait pas d'indexation automatique des rentes des participants retraités, que le régime des policiers syndiqués n'a pas suspendu l'indexation automatique des rentes des participants retraités et que les mesures réparatrices, sont inconnues, aucun passif découlant des mesures réparatrices en application des conclusions du jugement de première instance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

Pour les régimes des cadres:

Puisque le résultat des mesures de réparations qui émaneront de la Cour supérieure sont inconnues et que le montant résultant des engagements supplémentaires pour la Ville sont non significatifs dans les états financiers consolidés, aucun passif n'a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

14. Autres passifs

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		
Assainissement des sites contaminés	92		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	758 668	
Autres			
▪	94.1		
	95	758 668	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	743 792	
Passifs engagés	97		
Passifs réglés	98	()	()
Charge de désactualisation ¹	99	14 876	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	758 668	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme municipal concernent la décontamination d'un site de neiges usées ainsi que le remplacement des réservoirs pétroliers.

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	2,00 %
Période d'actualisation*	De 30 ans à 99 ans
Taux d'inflation	2,25 %

* La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés avant actualisation pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 4 246 467 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	102	37 080 661	1 078 100	191 483	37 967 278
Eaux usées	103	78 059 403	1 426 921		79 486 324
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	87 065 048	2 601 712		89 666 760
Autres					
▪	105.1	42 839 144	3 753 913		46 593 057
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	31 365 982	3 324 568	(27 129)	34 717 679
Améliorations locatives	108	174 411	15 997	(879)	191 287
Véhicules	109	10 873 796	959 268	760 154	11 072 910
Ameublement et équipement de bureau	110	3 408 521	201 712	166 615	3 443 618
Machinerie, outillage et équipement divers	111	10 337 558	585 219	(19 079)	10 941 856
Terrains	112	9 629 483	2 739 612		12 369 095
Autres	113	113 065			113 065
	114	310 947 072	16 687 022	1 071 165	326 562 929
Immobilisations en cours	115	3 084 479	(687 965)		2 396 514
	116	314 031 551	15 999 057	1 071 165	328 959 443
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	117	18 562 989	948 947	1 513	19 510 423
Eaux usées	118	36 487 082	1 766 149		38 253 231
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	41 739 306	2 566 457		44 305 763
Autres					
▪	120.1	19 563 152	1 959 090		21 522 242
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	18 574 146	912 651		19 486 797
Améliorations locatives	123	131 721	4 951	(879)	137 551
Véhicules	124	5 641 057	570 789	698 031	5 513 815
Ameublement et équipement de bureau	125	2 911 501	137 469	166 615	2 882 355
Machinerie, outillage et équipement divers	126	8 660 914	269 659	31 367	8 899 206
Autres	127	112 391	673		113 064
	128	152 384 259	9 136 835	896 647	160 624 447
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	161 647 292			168 334 996
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	()	()	()	()
Valeur comptable nette	132				

Note

La ville a acquis des immobilisations, dont un solde de 1 941 679 \$ au 31 décembre 2023 (3 349 342 \$ au 31 décembre 2022) est inclus dans les créditeurs à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, des immobilisations au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au montant de 743 792 \$ sont inscrites dans les immobilisations.

16. Propriétés destinées à la revente

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133		
Immeubles industriels municipaux	134	523 720	523 720
Autres	135		
	136	523 720	523 720
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	523 720	523 720

Note

17. Actifs incorporels achetés

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	139.1				
	140				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	141.1				
	142				
VALEUR COMPTABLE NETTE	143				

Note

18. Autres actifs non financiers

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪	144.1	238 288	226 259
Autres			
▪	145.1		
	146	238 288	226 259

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

19. Obligations contractuelles

Au cours des exercices 2023 et antérieurs, la Ville de Sainte-Julie, la RIPRSL, la RICMR et la RISAVR ont accordé des contrats à long terme à différents organismes ou entreprises échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2028, pour une somme totalisant 23 158 222 \$ dont 22 893 510 \$ pour la Ville, 177 660 \$ pour la RIPRSL et 87 052 \$ pour la RICMR. Pour pourvoir à ces engagements, la Ville, la RIPRSL, la RICMR et la RISAVR devront prévoir les sommes suivantes au cours des cinq prochains exercices financiers:

2024 :	20 576 790 \$
2025 :	1 324 284 \$
2026 :	563 140 \$
2027 :	511 749 \$
2028 :	<u>182 259 \$</u>
	23 158 222 \$

20. Droits contractuels

La Ville a conclu des contrats de location de locaux et de terrains échéant à différentes dates jusqu'en 2028, prévoyant la perception de loyers totalisant 1 136 228 \$. Les revenus de location à percevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 583 737 \$ en 2024, à 429 936 \$ en 2025, à 58 930 \$ en 2026, 46 345 \$ en 2027 ainsi qu'une somme 17 280 \$ en 2028.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
Emprunts temporaires			
▪	147.1		
	148		
Dettes à long terme			
▪ Centre culture et sport Sainte-Julie	149.1	15 541 000	13 622 870
	150	15 541 000	13 622 870
	151	15 541 000	13 622 870

La Ville de Sainte-Julie assume une responsabilité éventuelle en se portant garante d'emprunts consentis au Centre de la Culture et du Sport de Sainte-Julie, organisme non compris dans son périmètre comptable. Au 31 décembre 2023, le solde de ces emprunts est de 13 622 870 \$.

La ville est conjointement responsable avec d'autres organismes municipaux de la quote-part de la dette à long terme d'autres organismes municipaux présentée aux lignes 17 à 19 de la page S25 du présent rapport.

B) Auto-assurance

La Ville assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme pour tous ses employés.

La RIPRSL assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme conjointement avec un programme de supplément au chômage pour les employés cadres.

C) Poursuites

Au 31 décembre 2023, les réclamations en instance contre la Ville s'élèvent à environ 5 M\$. Il est impossible pour le moment de déterminer le dénouement de ces réclamations. Pour certaines réclamations, elles pourront être prises en charges par les compagnies d'assurances, et pour les autres, la Ville a comptabilisé aux livres une provision jugée raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans l'éventualité où il y aurait obligation d'acquitter ces réclamations, la Ville pourrait utiliser les ressources financières prévues à cette fin, soit la provision pour réclamations, un règlement d'emprunt à cet effet ou l'utilisation de surplus non affectés et/ou affectés ou une combinaison de ces diverses sources de financement.

D) Autres

S.O.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les organismes inclus dans le périmètre comptable, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles consolidées.

25. Instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Ville est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la ville.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Ville est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Ville juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Ville analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Ville représente son exposition maximale au risque de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2023 et 2022. Toutefois, les actifs financiers en souffrance totalisent 1 044 338 \$ (734 939 \$ au 31 décembre 2022) et ont tous une échéance inférieure à un an.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

La ville n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1% en 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de l'exercice.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la ville est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La ville est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la ville dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La ville établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	9 704 765 \$	-	-	-	9 704 765 \$
Emprunts temporaires	240 656 \$	-	-	-	240 656 \$
Dettes à long terme	11 480 601 \$	23 478 686 \$	19 909 614 \$	4 094 940 \$	58 963 841 \$
Total	21 426 022 \$	23 478 686 \$	19 909 614 \$	4 094 940 \$	68 909 262 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

26. Fonds de roulement

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 6 000 000 \$. Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	41 631 981	44 070 471	44 145 754			44 145 754
Compensations tenant lieu de taxes	2	654 117	621 414	622 994			622 994
Quotes-parts	3					7 684 947	
Transferts	4	1 874 215	1 801 327	2 056 712			2 056 712
Services rendus	5	1 775 845	1 862 110	1 964 681		739 646	2 493 801
Imposition de droits	6	7 334 965	3 098 200	3 696 686		61 411	3 758 097
Amendes et pénalités	7	342 495	412 038	382 067		726 211	1 108 278
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	640 886	670 000	1 761 897		161 058	1 922 955
Autres revenus	10	1 030 432	986 340	1 044 392		90 335	1 134 727
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	55 284 936	53 521 900	55 675 183		9 463 608	57 243 318
Investissement							
Taxes	13	14 660					
Quotes-parts	14						
Transferts	15	4 745 006	3 555 000	3 119 506			3 119 506
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17		25 000				
Autres	18	2 387 380	731 167	1 576 656			1 576 656
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	7 147 046	4 311 167	4 696 162			4 696 162
	22	62 431 982	57 833 067	60 371 345		9 463 608	61 939 480
Charges							
Administration générale	23	7 371 628	9 568 448	9 006 293	221 233		9 227 526
Sécurité publique	24	8 812 485	9 562 707	9 569 620	351 805	7 513 175	11 052 405
Transport	25	7 172 469	7 764 111	7 511 261	3 528 332		11 039 593
Hygiène du milieu	26	8 754 016	10 468 740	8 943 884	2 651 644	2 065 506	12 323 676
Santé et bien-être	27	246 209	244 431	257 002			257 002
Aménagement, urbanisme et développement	28	1 677 825	1 880 131	1 646 494	25 887		1 672 381
Loisirs et culture	29	8 689 908	9 897 751	9 196 754	1 706 747	379 362	11 106 943
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	1 097 658	1 500 761	1 431 823		237 042	1 668 865
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	8 510 495	8 636 500	8 485 648 (8 485 648)		
	34	52 332 693	59 523 580	56 048 779		10 195 085	58 348 391
Excédent (déficit) de l'exercice	35	10 099 289	(1 690 513)	4 322 566		(731 477)	3 591 089

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	10 099 289	(1 690 513)	4 322 566	3 591 089
Moins : revenus d'investissement	2 (7 147 046)	4 311 167)	4 696 162)	4 696 162)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	2 952 243	(6 001 680)	(373 596)	(731 477)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4	8 510 495	8 636 500	8 485 648	651 187
Produit de cession	5	73 388		69 005	12 727
(Gain) perte sur cession	6	(23 342)		(9 855)	102 641
Réduction de valeur / Reclassement	7				92 786
	8	8 560 541	8 636 500	8 544 798	766 555
Propriétés destinées à la revente					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	87 613		135 980	135 980
	15	87 613		135 980	135 980
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	46 250		14 580	14 580
Remboursement de la dette à long terme	17 (3 783 278)	3 297 987)	3 816 701)	200 873)
	18	(3 737 028)	(3 297 987)	(3 802 121)	(200 873)
Affectations					
Activités d'investissement	19 (240 481)	74 504)	856 894)	39 824)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	418 373	1 475 000	1 475 000	1 475 000
Excédent de fonctionnement affecté	21	1 576 657	212 500	965 694	581 237
Réserves financières et fonds réservés	22	(955 493)	(937 807)	(824 321)	(127 044)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23		(12 022)	731 729	(13 408)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				718 321
	25	799 056	663 167	1 491 208	400 961
	26	5 710 182	6 001 680	6 369 865	966 643
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	8 662 425		5 996 269	235 166

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	7 147 046	4 696 162	4 696 162
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (292 687)(553 107)(553 107)
Sécurité publique	3 (77 898)(436 060)(262 827)(
Transport	4 (4 299 622)(5 180 414)(5 180 414)
Hygiène du milieu	5 (2 961 994)(2 970 357)(21 534)(
Santé et bien-être	6 ()))
Aménagement, urbanisme et développement	7 ()	19 557)(19 557)
Loisirs et culture	8 (3 488 359)(6 538 764)(16 437)(
Réseau d'électricité	9 ()))
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 ()))
	11 (11 120 560)(15 698 259)(300 798)(
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12 ()))
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Émission ou acquisition	13 (55 662)(54 997)(54 997)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	3 990 814	3 567 421	3 567 421
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	240 481	856 894	39 824
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16			
Excédent de fonctionnement affecté	17	5 123 454	3 725 210	3 725 210
Réserves financières et fonds réservés	18	1 155 045	1 067 615	260 974
	19	6 518 980	5 649 719	300 798
	20	(666 428)	(6 536 116)	(6 536 116)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	6 480 618	(1 839 954)	(1 839 954)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	24 181 017	20 816 546	2 327 710	23 144 256
Débiteurs (note 5)	2	21 638 443	21 376 706	644 552	22 021 136
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	343 992	263 009		263 009
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7	1 772 000	1 897 000		1 897 000
	8	47 935 452	44 353 261	2 972 262	47 325 401
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10			240 656	240 656
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	10 463 466	8 696 392	1 008 495	9 704 765
Revenus reportés (note 11)	12	1 535 840	1 994 268	52 525	2 046 793
Dettes à long terme (note 12)	13	48 435 794	48 497 825	4 603 563	53 101 388
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	2 608 000	2 380 000	521 828	2 901 828
Autres passifs (note 14)	15		758 668		758 668
	16	63 043 100	62 327 153	6 427 067	68 754 098
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(15 107 648)	(17 973 892)	(3 454 805)	(21 428 697)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	152 397 864	159 551 325	8 783 671	168 334 996
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	523 720	523 720		523 720
Stocks de fournitures	20	501 905	533 167	49 549	582 716
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	112 722	116 809	121 479	238 288
	23	153 536 211	160 725 021	8 954 699	169 679 720
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	8 855 245	7 739 545	880 776	8 620 321
Excédent de fonctionnement affecté	25	9 707 527	10 653 592	487 849	11 141 441
Réserves financières et fonds réservés	26	2 132 919	1 889 626	272 568	2 162 194
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(1 630 588) (2 336 560) (89 500) (2 426 060
Financement des investissements en cours	28	4 663 074	2 823 121	(207 795)	2 615 326
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	114 700 386	121 981 805	4 155 996	126 137 801
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	138 428 563	142 751 129	5 499 894	148 251 023
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	15 224 213	15 173 348	20 760 763	18 960 989
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	3 217 165	3 207 084	4 700 772	4 637 227
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	12 750 074	10 208 123	12 220 823	11 626 011
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	1 367 915	1 298 030	1 348 926	1 003 777
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	131 846	133 785	133 785	133 785
D'autres tiers	12			143 997	105 858
Autres frais de financement	13	1 000	8	42 157	64 960
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	16 379 874	16 264 869	8 433 602	7 886 056
Transferts	15				
Autres	16			36 448	35 732
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	976 714	1 062 315	1 062 315	789 064
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	8 636 500	8 485 648	9 136 835	9 116 051
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Contrib. à des organismes et autres	21.1	838 279	215 569	327 968	132 994
	22	59 523 580	56 048 779	58 348 391	54 492 504

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	8 620 321	9 721 367
Excédent de fonctionnement affecté	2	11 141 441	10 709 957
Réserves financières et fonds réservés	3	2 162 194	2 385 560
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (2 426 060)(1 733 495)
Financement des investissements en cours	5	2 615 326	4 455 279
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	126 137 801	119 121 266
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	148 251 023	144 659 934
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	7 739 545	8 855 245
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	880 776	866 122
	11	8 620 321	9 721 367
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Engagements	12.1	336 969	253 194
▪ Immobilisations	12.2	8 344 504	7 069 714
▪ Éventualités	12.3	1 000 000	1 200 000
▪ Transport en commun	12.4	586 869	661 869
▪ Matières résiduelles	12.5	385 250	522 750
	13	10 653 592	9 707 527
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Exercice suivant	14.1	290 446	566 319
▪ Projets spéciaux	14.2	168 188	173 704
▪ Éventualités	14.3	29 215	262 407
	15	487 849	1 002 430
	16	11 141 441	10 709 957

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	1 226 141
Organismes contrôlés et partenariats	22	170 566
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	503 183
Organismes contrôlés et partenariats	24	102 002
Montant non réservé		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	160 302
Autres		102 387
▪	30.1	
	31	2 162 194
	32	2 385 560
	2 162 194	2 385 560

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (51 628)(60 813)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 () ()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 () ()
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 () ()
Autres	37 (61 983)(74 242)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 () ()
	39 (113 611)(135 055)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 () ()
Assainissement des sites contaminés	41 () ()
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (731 729)()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 () ()
Autres		
▪ Scission du régime de retraite	44.1 (874 820)(874 820)
	45 (1 720 160)(1 009 875)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 () ()
Utilisation du fonds de roulement	47 () ()
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 () ()
Utilisation du fonds de roulement	49 () ()
Autres		
▪	50.1 () ()
	51 () ()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 () ()
Mesure relative à la COVID-19	53 () ()
Frais d'émission de la dette à long terme	54 () ()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 () ()
Autres		
▪ Dépenses non capitalisables	56.1 (705 900)(723 620)
	57 (705 900)(723 620)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres		
▪	62.1	
	63	
	64 (2 426 060)(1 733 495)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	65	6 314 649	7 264 385
Investissements à financer	66 (3 699 323)(2 809 106)
	67	2 615 326	4 455 279
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	168 334 996	161 647 292
Propriétés destinées à la revente	69	523 720	523 720
Prêts	70		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	263 009	343 992
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	169 121 725	162 515 004
Ajustements aux éléments d'actif	74		
	75	169 121 725	162 515 004
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	76 (53 101 388)(53 232 191)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (411 286)(413 354)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	9 592 652	9 411 251
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	730 009	709 516
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	206 089	131 040
	81 (42 983 924)(43 393 738)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ())
	83 (42 983 924)(43 393 738)
	84	126 137 801	119 121 266

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	4
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Ville de Sainte-Julie offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du régime, les employés sont répartis en deux groupes distincts soient les employés cadres et les employés syndiqués.

L'âge normal de retraite est de 65 ans. Toutefois, le participant peut prendre une retraite facultative à compter de 55 ans si la somme de l'âge et des années de service atteint 85.

La rente de retraite au titre des services crédités pour les deux groupes d'employés est calculée à 2% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service reconnu à compter du 1er janvier 1997. Avant cette date, le taux est de 1,3% jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles et de 2% pour l'excédent.

De plus, les employés cadres et les employés syndiqués bénéficient d'une rente de raccordement de 0,7% et de 0,35% respectivement basée sur le salaire final avant la retraite pour les années de service reconnu jusqu'au 31 décembre 1996; cette rente cesse à 65 ans.

Des prestations sont également versées lors de la cession de la participation résultant du décès ou de la cession d'emploi avant la retraite.

La cotisation salariale des employés cadres est de 10,91 % du salaire et celle des employés syndiqués correspond à 9,95% du salaire. La cotisation patronale est de 10,91 % du salaire pour les employés cadres et de 9,95% du salaire pour les employés syndiqués.

Le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie est administré par un Comité de retraite composé de 10 membres. Le Comité a délégué certains de ses pouvoirs à des firmes spécialisées qui agissent comme actuaire, gestionnaire et gardien des valeurs de la caisse de retraite.

Le Comité a également adopté une politique de placement qui a comme objectif de formuler les principes et les règles que doit suivre le gestionnaire tout en s'assurant d'obtenir un taux de rendement maximum à l'intérieur d'un niveau de risque acceptable.

De plus, le Comité s'est doté, pour sa gouvernance, de règles de régie interne concernant l'administration du régime.

L'évaluation actuarielle la plus récente est en date du 31 décembre 2021.

RIPRSL

Au 1er janvier 2008, la RIPRSL a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées pour chacun des groupes suivants: policiers syndiqués, cadres et employés de bureau et préposés aux communications.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régimes des cadres a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 et le régime des employés de bureau a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022.

Date de la retraite

a) Date de la retraite normale: 65 ans

b) Date de la retraite facultative:

Relativement aux années de services reconnus antérieures au 1er janvier 2008:

En fonction des dispositions du régime antérieur applicable, (annexes A,B et C des règlements des régimes)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Relativement aux années de services reconnus à compter du 1er janvier 2008:

i) **Policiers syndiqués:** Tout participant peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de retraite de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge et les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) **Cadres et employés de bureau et préposés aux communications:** Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de retraite normale.

c) **Date de la retraite anticipée**

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance. (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de la retraite facultative.

Créances de rente

a) **Rente de base**

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008:

En fonction des dispositions des régimes antérieurs applicables (annexes A, B et C du règlement du régime).

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite. (exception: 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

b) **Rente de raccordement**

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008:

En fonction des dispositions du régime antérieur applicables (annexes A, B et C du règlement du régime).

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

0,5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite. (exception: 0,35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes:

a) Une rente différée payable à la date normale de la retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Prestation de décès après la retraite

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008:

En fonction des dispositions des régimes antérieurs applicables (annexes A,B et C du règlement du régime).

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

La rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

Indexation après la retraite

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

Les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle. L'indexation des participants retraités au sens de la Loi RRSM est de 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2% pour les employés cadres et de 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2% pour les policiers syndiqués.

Règle du 50% (cotisations excédentaires)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués: 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,22% à l'égard des services postérieurs à la date d'évaluation.

b) Cadres: 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date d'évaluation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

c) Employés de bureau et préposés aux communications : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date d'évaluation.

Cotisation patronale

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En vertu des dernières évaluations actuarielles, la cotisation patronale est de 11,22% pour les policiers syndiqués, 10,58% pour les cadres et 9,54% pour les employés de bureau et préposés aux télécommunications. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (3 243 364)	(3 437 150)
Charge de l'exercice	4 (1 497 955)(1 741 675)
Cotisations versées par l'employeur	5 1 839 491	1 935 461
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (2 901 828)	(3 243 364)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 77 563 026	74 136 901
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (78 110 368)(74 525 665)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (547 342)	(388 764)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 (457 486)	(1 082 600)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (1 004 828)	(1 471 364)
Provision pour moins-value	12 (1 897 000)(1 772 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (2 901 828)	(3 243 364)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	14 3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15 24 249 026	74 136 901
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (24 796 368)(74 525 665)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (547 342)(388 764)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	3 098 556	2 926 987
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		373 176
	20	3 098 556	3 300 163
Cotisations salariales des employés	21 (1 630 556)(1 451 682)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ())
	23	1 468 000	1 848 481
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(140 069)	(56 506)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(11 016)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	125 000	(109 000)
Autres	29.1		
▪			
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	1 452 931	1 671 959
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	4 287 681	3 918 468
Rendement espéré des actifs	32 (4 242 657)(3 848 752)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	45 024	69 716
Charge de l'exercice	34	1 497 955	1 741 675
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	3 171 417	3 118 950
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (4 242 657)(3 848 752)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(1 071 240)	(729 802)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	587 534	1 209 970
Prestations versées au cours de l'exercice	39	3 085 384	2 854 587
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	75 788 291	70 079 247
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43	440 935	479 711
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	4 199 647	4 333 795
DMERCA du nouveau volet	45	13	11
DMERCA de l'ancien volet	46	43	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	28	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,77 %	5,72 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,72 %	5,43 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,76 %	2,76 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques	52.1		
▪			

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 ()(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ()(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 ()(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ()(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ()(

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022	
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	() ()	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	() ()	
Rendement espéré des actifs	85		
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
	86		
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	() ()	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		
	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
Cotisations des élus au RREM	118	18 201	17 520
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	61 338	59 042
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	9 459	9 814
	121	70 797	68 856

Note

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
TAXES					
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	35 589 830	35 641 910	35 641 910	33 671 278
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3				
Activités d'investissement	4				
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7	389 990	395 334	395 334	419 371
Activités de fonctionnement	8				
Activités d'investissement	9				
Autres	10	70 436	73 958	73 958	70 229
	11	36 050 256	36 111 202	36 111 202	34 160 878
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	2 365 010	2 351 287	2 351 287	2 312 575
Égout	13	1 776 811	1 808 897	1 808 897	1 605 701
Traitement des eaux usées	14				
Matières résiduelles	15	3 530 063	3 524 586	3 524 586	3 220 657
Autres	16.1				
Centres d'urgence 9-1-1	17	153 600	159 134	159 134	151 145
Service de la dette	18	194 731	190 648	190 648	181 025
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21				14 660
	22	8 020 215	8 034 552	8 034 552	7 485 763
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	8 020 215	8 034 552	8 034 552	7 485 763
	27	44 070 471	44 145 754	44 145 754	41 646 641

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	4 513	4 523	3 253
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30	407	407	407
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	61 700	61 835	68 347
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	540 349	541 527	568 086
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	606 969	608 292	640 093
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36	14 445	14 702	14 024
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39	14 445	14 702	14 024
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	621 414	622 994	654 117

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47		22 857	45
Sécurité publique				
Police	48			
Sécurité incendie	49	6 000	17 201	15 776
Sécurité civile	50			
Autres	51	30 000	30 079	18 915
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	132 675	186 815	136 817
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			
Réseau de distribution de l'eau potable	63	36 876	73 126	37 506
Traitement des eaux usées	64	1 800	3 426	11 064
Réseaux d'égout	65	81 149	210 679	202 767
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72			
Autres	73			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78	50 000	26 794	26 794
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	81	47 344	59 256	59 256
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	122 158	144 545	144 545
Autres	83	38 768	27 380	27 380
Réseau d'électricité	84			
	85	546 770	802 158	802 158
				679 111

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	86			1 078
Sécurité publique				
Police	87			
Sécurité incendie	88			250
Sécurité civile	89			
Autres	90			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	1 692 900	793 755	793 755
Enlèvement de la neige	92			1 892 312
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101			
Réseau de distribution de l'eau potable	102	862 100	614 233	614 233
Traitement des eaux usées	103		17 138	17 138
Réseaux d'égout	104	550 000	1 342 985	1 342 985
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	120	450 000	351 395	765 814
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			1 352
Réseau d'électricité	123			
	124	3 555 000	3 119 506	4 745 006

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	768 989	768 988	809 300
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	485 568	485 566	385 804
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	1 254 557	1 254 554	1 195 104
TOTAL DES TRANSFERTS	136	5 356 327	5 176 218	6 619 221

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	137			
Évaluation	138			
Autres	139			
	140			
Sécurité publique				
Police	141	347 068	362 829	340 152
Sécurité incendie	142	25 000	26 018	31 332
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145	372 068	388 847	371 484
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	146		16 252	16 252
Enlèvement de la neige	147			
Autres	148			
Transport collectif	149	15 600	26 665	23 887
Autres	150			
	151	15 600	42 917	23 887
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152			
Réseau de distribution de l'eau potable	153	5 198	2 738	2 600
Traitement des eaux usées	154			
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164	5 198	2 738	2 600

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	173	196 893	185 207	185 207
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176	196 893	185 207	185 207
Réseau d'électricité	177			
	178	589 759	619 709	619 709
				579 783

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	82 578	88 984	98 623
	182	82 578	88 984	98 623
Sécurité publique				
Police	183			
Sécurité incendie	184	68 110	78 431	302 615
Sécurité civile	185			
Autres	186			
	187	68 110	78 431	302 615
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	188	43 150	38 576	49 699
Enlèvement de la neige	189	90 497	104 943	84 627
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195	6 500	10 205	6 893
	196	140 147	153 724	141 219
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198	23 554	102 116	60 125
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200	13 554	5 614	14 713
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203	2 500	2 280	1 860
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			
	207	39 608	110 010	76 698

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	212	41 625	22 118	4 756
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214	17 091	10 493	10 781
Autres	215	8 460		1 236
	216	67 176	32 611	16 773
Loisirs et culture				
Activités récréatives	217	786 576	805 783	969 200
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	16 470	19 509	18 219
Autres	219	71 686	55 920	39 055
	220	874 732	881 212	1 026 474
Réseau d'électricité	221			
	222	1 272 351	1 344 972	1 662 402
TOTAL DES SERVICES RENDUS	223	1 862 110	1 964 681	2 242 185

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224	93 200	91 353	152 764
Droits de mutation immobilière	225	3 005 000	3 605 333	3 605 333
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	3 098 200	3 696 686	3 758 097
AMENDES ET PÉNALITÉS	229	412 038	382 067	1 108 278
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	230			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	231	670 000	1 761 897	1 922 955
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		9 855	(92 786)
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236	25 000		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238	203 133	214 514	214 514
Autres contributions	239	731 167	1 576 656	1 576 656
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	783 207	820 023	1 012 999
	242	1 742 507	2 621 048	2 711 383
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	243			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	1 449 231	1 567 172	39 546	1 606 718	1 606 718	1 417 714
Greffe et application de la loi	2	992 074	886 356	21 249	907 605	907 605	828 236
Gestion financière et administrative	3	3 222 475	3 146 531	85 644	3 232 175	3 232 175	2 914 716
Évaluation	4	552 785	526 945		526 945	526 945	115 761
Gestion du personnel	5	783 660	747 545	18 038	765 583	765 583	595 203
Autres							
▪	6.1	2 568 223	2 131 744	56 756	2 188 500	2 188 500	1 717 580
	7	9 568 448	9 006 293	221 233	9 227 526	9 227 526	7 589 210
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	8	6 520 929	6 478 154	19 959	6 498 113	7 542 998	7 369 989
Sécurité incendie	9	2 396 997	2 446 313	331 846	2 778 159	2 778 159	2 532 813
Sécurité civile	10	41 670	36 950		36 950	36 950	23 523
Autres	11	603 111	608 203		608 203	694 298	659 281
	12	9 562 707	9 569 620	351 805	9 921 425	11 052 405	10 585 606
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	3 002 760	3 173 932	3 015 150	6 189 082	6 189 082	6 039 224
Enlèvement de la neige	14	1 768 367	1 555 198	114 233	1 669 431	1 669 431	1 538 630
Éclairage des rues	15	325 726	251 091	383 568	634 659	634 659	608 352
Circulation et stationnement	16	482 461	458 166		458 166	458 166	408 224
Transport collectif							
Transport en commun	17	2 184 797	2 072 874	15 381	2 088 255	2 088 255	1 998 441
Transport aérien	18						
Transport par eau	19						
Autres	20						
	21	7 764 111	7 511 261	3 528 332	11 039 593	11 039 593	10 592 871

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 336 735	1 336 809		1 336 809	1 336 809	1 336 735
Réseau de distribution de l'eau potable	23	901 839	796 588	817 371	1 613 959	2 342 107	2 002 130
Traitement des eaux usées	24	2 145 953	712 899	351 401	1 064 300	1 064 300	1 244 053
Réseaux d'égout	25	873 723	892 778	1 480 240	2 373 018	2 373 018	2 391 425
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	824 448	814 617		814 617	814 617	787 435
Élimination	27	750 007	750 006		750 006	750 006	736 787
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	944 878	981 674		981 674	981 674	839 714
Tri et conditionnement	29	893 703	885 856		885 856	885 856	803 953
Matières organiques							
Collecte et transport	30	545 737	534 804		534 804	534 804	534 804
Traitement	31	766 841	771 828		771 828	771 828	734 518
Matériaux secs	32	49 576	21 525		21 525	21 525	20 129
Autres							
Plan de gestion	34						
Autres	35						
Cours d'eau	36	53 188	53 188		53 188	53 188	45 830
Protection de l'environnement	37	382 112	391 312	2 632	393 944	393 944	306 291
Autres	38						
	39	10 468 740	8 943 884	2 651 644	11 595 528	12 323 676	11 783 804
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	40	228 373	239 397		239 397	239 397	230 225
Sécurité du revenu	41						
Autres	42	16 058	17 605		17 605	17 605	15 984
	43	244 431	257 002		257 002	257 002	246 209

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023		Réalizations	Réalizations	
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	1 469 667	1 426 843	25 887	1 452 730	1 452 730	1 353 025
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45						
Autres biens	46	136 000	15 355		15 355	15 355	88 843
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47	117 106	112 584		112 584	112 584	167 030
Tourisme	48						
Autres	49	69 533	48 370		48 370	48 370	62 221
Autres	50	87 825	43 342		43 342	43 342	28 098
	51	1 880 131	1 646 494	25 887	1 672 381	1 672 381	1 699 217
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 053 287	1 048 066	100 245	1 148 311	1 351 753	1 176 285
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 407 859	1 207 787		1 207 787	1 207 787	1 221 328
Piscines, plages et ports de plaisance	54	773 275	775 040		775 040	775 040	679 223
Parcs et terrains de jeux	55	3 540 232	3 235 204	1 408 496	4 643 700	4 643 700	4 514 805
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57	350 075	236 925		236 925	236 925	346 647
Autres	58	24 824	23 311		23 311	23 311	11 787
	59	7 149 552	6 526 333	1 508 741	8 035 074	8 238 516	7 950 075
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	589 639	550 020	60 399	610 419	610 419	653 292
Bibliothèques	61	1 680 488	1 664 713	137 607	1 802 320	1 802 320	1 723 960
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62						
Autres ressources du patrimoine	63						
Autres	64	478 072	455 688		455 688	455 688	359 880
	65	2 748 199	2 670 421	198 006	2 868 427	2 868 427	2 737 132
	66	9 897 751	9 196 754	1 706 747	10 903 501	11 106 943	10 687 207

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	67						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	68	1 358 362	1 297 944		1 297 944	1 492 837	1 110 400
Autres frais	69	141 399	133 871		133 871	133 871	133 020
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70					41 961	64 597
Autres	71	1 000	8		8	196	363
	72	1 500 761	1 431 823		1 431 823	1 668 865	1 308 380
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	73						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	74	8 636 500	8 485 648 (8 485 648)			